



Canadian Association of Swine Veterinarians  
Association Canadienne des Vétérinaires Porcins

39, rue William, Elmira (ON) N3B 1P3 519-669-3350 [susan.tfio@bell.net](mailto:susan.tfio@bell.net) [www.casv-acvp.com](http://www.casv-acvp.com)

## Énoncé de position de l'ACVP-CASV

**Approuvé par le Conseil d'administration de l'ACVP-CASV le 13 juillet 2022**

L'ACVP-CASV soutient l'utilisation judicieuse des antimicrobiens chez les porcs. L'utilisation d'antimicrobiens pour la prévention, le contrôle et le traitement des maladies bactériennes doit se faire sous la supervision d'un vétérinaire engagé dans une relation vétérinaire-client-patient. Les vétérinaires doivent respecter les règlements fédéraux et provinciaux lorsqu'ils prescrivent des antimicrobiens.

En ce qui concerne l'importation pour usage personnel (IUP) de produits, l'utilisation d'antimicrobiens sous forme d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) et l'utilisation d'antimicrobiens de classe 1, l'ACVP-CASV fait les déclarations suivantes.

### **Importation pour usage personnel (IUP)**

#### Déclaration

L'ACVP-CASV appuie l'utilisation de produits pharmaceutiques acquis par « importation pour utilisation personnelle » (IUP) chez les porcs seulement si les produits importés ont été approuvés et sont inscrits par Santé Canada dans la liste B de la Loi sur les aliments et drogues et de ses règlements.

L'importation de produits pharmaceutiques qui ne respecteraient pas ces règlements est illégale au Canada et pose un risque pour la sécurité alimentaire des porcs.

### **Ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) antimicrobiens**

#### Déclaration

L'ACVP-CASV n'appuie pas l'utilisation d'antimicrobiens à base d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA), sauf dans des conditions précises :

- Les antimicrobiens API ne devraient pas être administrés directement aux porcs. Ils doivent être préparés par un vétérinaire ou un pharmacien conformément à la réglementation applicable aux pharmaciens, importés conformément à la réglementation fédérale en

vigueur, et utilisés sous la direction et ordonnance d'un vétérinaire dans le cadre d'une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide.

- Les antimicrobiens de l'IPA ne devraient pas être utilisés si un produit similaire approuvé commercialement (produit DIN) est disponible, et si ce produit DIN a démontré une efficacité suffisante pour répondre aux besoins d'une situation médicale spécifique.
- Les antimicrobiens de classe 1 de Santé Canada (DMV) ne devraient jamais être utilisés en tant qu'IPA.

### **Antimicrobiens de classe 1 - Très grande importance**

#### Déclaration

L'ACVP-CASV n'appuie pas l'utilisation préventive des antimicrobiens de classe 1. De plus, les antimicrobiens de classe 1 de Santé Canada (DMV) ne devraient jamais être utilisés comme IPA.